

## Secofab : encore un report d'audience...



*Décidément, la filiale Secofab est abonnée aux reports d'audiences... Ce matin, le tribunal de Strasbourg devait se prononcer sur le sort de deux filiales, dont celle basée à Sarralbe (Secofab). Une offre de reprise était présentée : le maintien*

*de 37 emplois sur les 143 que compte l'entreprise. Mais en raison du manque de financement bancaire du repreneur, le tribunal a décidé de reporter l'audience au 26 janvier.*

Depuis le 28 septembre, le groupe Sotralentz, basé à Druligen, est en redressement judiciaire. L'entreprise compte plusieurs filiales :

- **Packaging**, qui est reprise par Agriplas-Rikutec. 137 salariés sur 153 gardent leur emploi.

- **Sotralentz Construction**, qui compte 170 salariés est reprise par le groupe allemand Sülzle. Il prévoit de garder 92 % de l'effectif et d'engager un plan d'investissements de 10 millions d'euros sur 5 ans sur le site.

Mais pour les 3 autres filiales, rien n'est encore joué... Deux offres de reprise avaient été déposées pour **Sotralentz Metal Industrie**. Mais finalement à la dernière minute, moins de 24h avant l'audience au tribunal, l'un des deux repreneurs potentiels a décidé de se retirer. La deuxième offre qui était donc la seule en lice ce matin devant le tribunal entrainera de la casse social puisque 46 personnes seraient licenciées.

Pour le **siège (SAS)**, la situation est encore moins glorieuse car sur les 62 salariés, une quinzaine en tout serait repris.

Enfin la filiale **Secofab** serait la plus impactée. Puisqu'une centaine de salariés serait licenciée si la justice validait le plan de reprise de FB2M. Mais pour l'heure, les banques n'autorisent pas le financement. Trois demandes ont déjà été faites, à chaque fois ça a été refusé.

Du coup, hier le tribunal de Strasbourg a une nouvelle fois reporté sa décision sur la validation du plan de reprise. Une situation à laquelle s'attendaient les salariés et Patrick Meichel, le délégué syndical CFE-CGC.

En clair si ce plan de reprise n'est pas validé, l'entreprise se dirige vers la liquidation judiciaire et donc la suppression de tous les postes. Une incertitude qui est difficile à vivre pour les salariés.

Il faudra maintenant attendre la prochaine audience du tribunal de Strasbourg qui aura lieu le 26 janvier prochain.

Article du mercredi 11 janvier 2017 à 16:27

## Secofab : une délégation reçue au Conseil Régional

Les salariés de Secofab à Sarralbe veulent garder espoir ! Face au redressement judiciaire du groupe Sotralentz, la filiale mosellane est menacée. Toutefois, deux offres de reprise ont été déposées. Mais aucune ne reprendrait la totalité des emplois. Au mieux, 40 postes seraient conservés. Une centaine de salariés pourrait donc être licenciée... Les syndicats, appuyés par la municipalité, font donc leur maximum pour tenter de sauver le plus d'emplois possible, car pour eux, 40 "c'est mieux que rien certes, mais ce n'est pas suffisant".

Après tous leurs efforts, une délégation sera reçue ce jeudi après-midi à 14h au Conseil Régional du Grand Est. L'objectif : se faire entendre une dernière fois avant que le tribunal de Strasbourg ne rende son verdict mardi prochain. Ils espèrent que la Région aura les moyens de les aider dans leur demande, à savoir : sauver au mieux leur entreprise, leur vie...

### Les élus aussi s'engagent pour Sécofab !

Céleste Lett, le Député-maire de Sarreguemines et Patrick Hetzel, Député de Saverne/Sarre-Union avaient sollicité le gouvernement il y a plusieurs semaines pour les alerter sur la situation du groupe Sotralentz. Hier, ils ont été reçus par Christophe Sirugue, secrétaire d'Etat à l'industrie.

Selon eux, l'échange a été très constructif et il a été confirmé que les services de l'Etat mettraient tout en œuvre pour que les offres de reprises soient les meilleures possibles.

Article du lundi 9 janvier 2017 à 16:29

## Sarralbe : chez Secofab beaucoup se préparent à partir...

*L'espoir s'est essoufflé petit à petit chez Secofab à Sarralbe ! Parmi les deux offres de reprises, aucune n'a décidé de reprendre l'ensemble des salariés. Au mieux, 40 seront repris. Ce qui veut dire qu'environ 100 personnes pourraient être licenciées dans les prochaines semaines. Les syndicats essaient au maximum de limiter la casse, mais ils ne peuvent pas faire de miracle. Le tribunal de Strasbourg devrait décider mardi prochain quelle offre de reprise est la plus viable.*

Secofab ne devrait pas disparaître mais beaucoup d'emplois pourraient bien être supprimés ! Hier les salariés ont été appelés à débrayer devant l'usine à Sarralbe. Lorsqu'on est arrivé sur place, les seuls mots que l'on entendait sortir de la bouche des salariés étaient : licenciement et chômage. Deux mots et deux situations auxquels ils se sont plus ou moins préparés même s'ils n'espéraient pas en arriver là. Depuis le redressement judiciaire de leur groupe Sotralentz en septembre dernier, le personnel de Secofab gardait espoir. Mais parmi les deux offres de reprises de Secofab, aucune ne prévoit de reprendre tous les salariés. Ecoutez Patrick Meichel, le délégué syndical CFE CGC.